CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ADAPTATION ET ANIMATION DE FORMATIONS SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DECARBONATION DE L'INDUSTRIE.

DETI / SE
Rédaction : Mehdi Keromen

05/10/2026

TABLE DES MATIERES

1. Eléments de contexte 3
1.1. Les activités de l'ADEME 3
1.2. L'activité formation de l'ADEME 3
1.3. L'ADEME Académie 3
1.4. Le programme PACTE Industrie 4
1.4.1. Présentation générale 4
1.4.2. Les enjeux de formation de PACTE Industrie 5
1.4.3. L'axe financement du programme PACTE Industrie 7
2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis des prestations à réaliser 8
2.1. Périmètre des prestations 8
2.2. Détail des prestations attendues 9
2.2.1. Adaptation et renforcement pédagogique de modules de formation 9
2.2.2. Animation des sessions de formations 12
2.2.3. Veille technique, réglementaire et financière 16
3. Organisation et pilotage de la prestation 16
3.1. Gouvernance du projet et acteurs 16
3.2. Instances de pilotage 17
3.2.1. Réunion de lancement 17
3.2.2. Réunions de suivi/bilan 17
3.3. Suivi qualité et amélioration continue 17
3.4. Calendrier prévisionnel 18
4. Obligations QUALIOPI des formations ADEME 18
5. Compétences et références attendues 20
5.1. Compétences métiers 20
5.2. Références exigées 21
6. Annexes 21

1. Eléments de contexte

1.1. Les activités de l'ADEME

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).
Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr

1.2. L'activité formation de l'ADEME

L'action de formation externe de l'ADEME, déployée par le siège via le Service Mobilisation des Professionnels (SMP) et ses directions régionales (DR), consiste à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation et de montée en compétences des acteurs professionnels relatifs aux domaines d'intervention de l'Agence, en lien avec la politique du Ministère de la Transition Ecologique.

A ce titre, elle diffuse :

- Des modules de formation sur des outils, démarches et méthodes développés par l'ADEME,
- Des parcours de formation à destination de profils ciblés et spécifiques.
- Le catalogue de formations proposées par l'ADEME et ses partenaires, organisé par thématique est consultable sur https://academie.ademe.fr/.

En 2025, l'agence a formé 5 059 stagiaires et réalisé 236 sessions de formations.
Le détail des stagiaires formés par grande cible est le suivant :

- Collectivités territoriales : 1 958
- Secteur privé : 1 465
- Service de l'Etat/Etablissement public : 684
- Secteur associatif : 527
- Particuliers : 425

1.3. L'ADEME Académie

L'ADEME Académie est le point d'entrée unique pour accéder à l'offre de formation de l'ADEME https://academie.ademe.fr/
Elle rassemble dans un même espace des ressources et des formations proposées par l'ADEME et ses partenaires.

La plateforme permet d'accéder :

- À des **parcours thématiques**,
- À un **catalogue de formations**,

- À des **outils d'animation**,
- Ainsi qu'à des ressources sur les **métiers et compétences**.

Cette organisation offre un point d'entrée simple pour trouver les contenus adaptés à ses besoins, quel que soit son niveau de connaissance.

Des parcours progressifs pour apprendre à son rythme

Au cœur de la plateforme, l'ADEME Académie propose des parcours thématiques conçus pour permettre à chacun de progresser à son rythme.

Chaque parcours s'organise autour de plusieurs niveaux :

1. Introduire une thématique grâce à une vidéo d'un expert de l'ADEME en 3 minutes top chrono,
2. Appréhender la thématique grâce à une sélection de ressources,
3. Se former en autonomie via des modules en ligne,
4. Suivre une formation encadrée avec un formateur.

Une diversité de formats adaptée aux usages

L'ADEME Académie met à disposition une large variété de formats pédagogiques : vidéos, infographies, guides, documents d'expertise, e-learning, MOOC et formations encadrées.

Cette diversité permet à chacun de choisir les supports les plus adaptés à son besoin, à son niveau et à ses contraintes de temps.

Une plateforme pour se former, mais aussi mobiliser et accompagner

Au-delà des parcours de formation et du catalogue de formation, ADEME Académie propose également :

- des **outils d'animation**, pour sensibiliser et mobiliser des collectifs autour des enjeux de transition écologique,
- un espace **Métiers et Compétences**, pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles à travers des ressources dédiées.



1.4. Le programme PACTE Industrie

1.4.1. Présentation générale

Porté par l'ADEME et l'Association Technique Energie Environnement (https://atee.fr/), PACTE Industrie est un programme CEE d'envergure pour faciliter le déploiement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation de l'industrie, via le financement massif de formations, d'études et de coachings.

Doté d'un budget de 46,5 M€, le programme PACTE Industrie couvre la période 2023-2028.

Le programme PACTE Industrie vise à passer à l'échelle supérieure en proposant, en complément des actions de montée en compétences, une offre d'accompagnements (études, conseils, coaching …) adaptée aux

caractéristiques de chaque site industriel. Il s'agit d'inciter au passage à l'action vers des investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation.

Construit sous la forme d'une offre globale, PACTE Industrie permet d'engager toute la chaine de décision au sein des industries, afin de construire la stratégie de décarbonation et la trajectoire d'investissement, d'identifier et de prioriser les leviers de décarbonation :

- Des formations financées de 40 à 80% pour les référents/référentes techniques, les dirigeants/dirigeantes, les financiers/financières ;
- Des études et coachings financés de 20% à 70% pour préparer les investissements de décarbonation.

S'engager dans PACTE Industrie permet aux industriels de :

1. Faire monter en compétence une équipe interne multi compétences (technique, financière et stratégique)
2. Bénéficier d'accompagnements afin de :
 - Construire sa stratégie de décarbonation ;
 - Étudier les opportunités d'évolution du mix énergétique de son site industriel ;
 - Préparer les investissements avec des études techniques et prospectives.

Le programme PACTE Industrie est financé ***dans le cadre de leurs obligations aux titres des CEE, par EDF, ÉS Énergies Strasbourg, GazelEnergie Solutions, SCA Pétroles et dérivés, TotalEnergies Marketing France.***

Si vous souhaitez en savoir plus sur PACTE Industrie :

- PACTE Industrie en une planche en annexe 1 ;
- Plaquette de présentation en annexe 2 ;
- vidéo de présentation de 4 min : https://www.youtube.com/watch?v=durGDSG1zNE&list=PLIGbVmWpWWw7673x2W4LFIsmEs1vP22g&index=13
- Site dédié https://pacte-industrie.ademe.fr/

1.4.2. Les enjeux de formation de PACTE Industrie

Le programme PACTE Industrie vise à proposer une offre de **formation adaptée aux différents profils** (besoins, maturité, ambitions, ressources à consacrer…) des collaborateurs des industries afin de :

- Déployer une vision transverse et globale permettant le passage à l'action sur les thématiques de la décarbonation et de la transition énergétique proposées par PACTE Industrie : module de formation Initier une démarche de transition énergétique et de décarbonation ;
- Construire une stratégie de décarbonation : modules de formation ACT Pas-à-Pas conçus et animés par la filiale ACT Solutions ;
- **Étudier et accompagner le financement de projet de décarbonation et d'économie d'énergie : modules de formation Financement, objet de la présente consultation** ;
- Piloter le management énergétique et devenir référent/référente énergie : modules de formation PROREFEI conçus et animés par l'ATEE.
- Déployer des compétences transverses pour mieux porter et accompagner des projets de décarbonation et d'économie d'énergie : modules de formation complémentaires.

Le nombre de participants/participantes attendus, durant la durée du programme, sur ces parcours est de :

- 1 500 formés sur le parcours PROREFEI ;
- 849 formés sur le parcours ACT ;
- 300 formés sur le parcours Financement.

L'offre de formation globale PACTE Industrie à destination des industriels est détaillée dans la cartographie en page suivante.

Offre de formations PACTE Industrie à destination des industriels

✔ Je comprends l'essentiel

E-learning : Initier une démarche de transition énergétique et de décarbonation
Pour comprendre les fondamentaux de l'énergie et du climat et identifier les axes du programme PACTE Industrie
Décideurs/décideuses de l'industrie, parties prenantes PACTE Industrie

PACTE industrie

✔ Je me forme sur les compétences clés

Management de l'énergie

PROREFEI
Structurer sa démarche énergétique

Pour les référents énergie

Module 1 - La formation en ligne (MOOC) 7h
dédiée aux Référents Energie en industrie

Module 2 - Stage en présentiel ou classe virtuelle 2j
Structurer et piloter une démarche d'optimisation et de transition énergétique

Module 3 - Coaching individuel 6 mois max
Mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées au sein de votre entreprise

Formations thématiques : 1j
- Le plan de mesurage
- Energies renouvelables et récupération
- Achats d'énergie

Stratégie de décarbonation

ACT PAS-A-PAS
Définir une stratégie de décarbonation

ACT EVALUATION
Evaluer sa stratégie de décarbonation

Pour le coordinateur de la stratégie climat de l'entreprise, responsable environnement, RSE et/ou énergie

Formation : Réussir sa transition avec ACT : qu'est ce qu'un plan de transition réellement crédible ? 1j

E-learning : Chef.fe de projet ACT Pas-à-Pas : les clés pour un déploiement réussi 1h30

Formation : Décarbonation des industriels : la Trajectoire d'Investissements Bas Carbone -TIBC 2h30

Financement de vos projets

ACCELERER LE FINANCEMENT DE SES PROJETS
Structurer le plan de financement de son projet de décarbonation et d'économie d'énergie

Pour le directeur financier, responsable de financement, dirigeant, chargé de projet

E-learning : Comprendre le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : risques et opportunités 2h

Formation : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie 1j

✔ Je me forme sur des compétences complémentaires

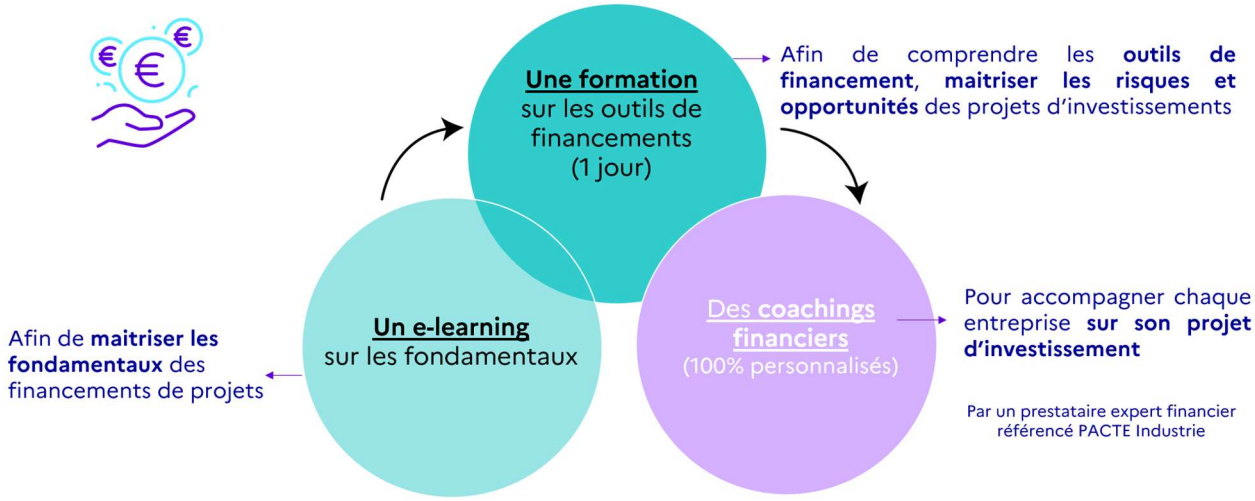
- **E-learning : Communiquer et sensibiliser** sur l'économie d'énergie et la décarbonation dans son entreprise 3h
- **E-learning : Convaincre et argumenter** un projet d'efficacité énergétique et de décarbonation : e-learning 3h + mise en situation 30 min

Ouvert à tous, mais destiné de façon spécifique aux particpants du programme PACTE Industrie

Objet de la présente consultation

1.4.3. L'axe financement du programme PACTE Industrie

L'offre financement de PACTE Industrie est une offre complète de formations et d'accompagnements à destination des entreprises industrielles, afin de financer leur stratégie de décarbonation.
https://pacte-industrie.ademe.fr/financement-de-vos-projets/



L'offre financement est composée :

- De **modules de formations** ;
- De **prestations de coaching** sur le financement des projets de décarbonation.

a) Les modules de formation de l'axe financement

Les différents modules de formation s'adressent aux directeurs/directrices financiers, aux personnels des services achat, aux responsables de projet, aux responsables RSE des Industries ainsi qu'aux acteurs bancaires. Ils doivent leur permettre d'évaluer efficacement la faisabilité du financement d'un projet de décarbonation et d'économie d'énergie, et d'identifier les montages financiers les plus adaptés.

1. **E-learning « *Comprendre le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : risques et opportunités* »** : module de formation e-learning, d'une durée de 2h. Ouvert à tous, il vise à développer la capacité à identifier les risques et opportunités associés à la mise en œuvre et aux financements de projet d'économie d'énergie et de décarbonation.
 Cet e-learning est un prérequis obligatoire pour l'inscription à la formation synchrone suivante.
 La fiche formation du module est accessible ici sous ADEME Académie :
 https://academie.ademe.fr/formations/industrie-et-production-durable/decarbonation-de-l-industrie/comprendre-le-financement-des-projets-d-economie-d-energie-et-de-decarbonation-risques-et-opportunites/s5294
 Cet e-learning sera à adapter dans le cadre de la présente consultation.

2. **Formation synchrone (distanciel ou présentiel) « *PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie* »** : module de formation synchrone d'1 jour (soit 7h). Ce module permet aux participants/participantes de bénéficier de l'expérience terrain du formateur/ de la formatrice, de partager les spécificités des cas particuliers, de profiter de l'intelligence collective pour y répondre de façon adaptée et de prendre en main les outils et la méthode sur des cas pratiques concrets et représentatifs.
 La fiche formation du module est accessible ici sous ADEME Académie :
 https://academie.ademe.fr/formations/industrie-et-production-durable/decarbonation-de-l-industrie/pacte-industrie-financer-la-transition-energetique-et-bas-carbone-de-votre-industrie/s5256
 Cette formation sera à adapter dans le cadre de la présente consultation.

3. **Formation synchrone (distanciel ou présentiel) « *Assurer les prestations de coaching sur le financement des projets de décarbonation* » :** module de formation synchrone d'1 jour (soit 7h) à destination des bureaux d'étude sélectionnés par l'ADEME.
 La fiche formation du module est accessible ici sous ADEME Académie :
 https://academie.ademe.fr/formations/industrie-et-production-durable/decarbonation-de-l-industrie/pacte-industrie-assurer-les-prestations-de-coaching-des-industriels-sur-le-financement-de-leurs-projets-de-decarbonation/s5309
 Cette formation ne sera pas à adapter dans le cadre de la présente consultation.

b) Les prestations de coaching

Les coachings financiers visent à accompagner les industriels ayant identifié un projet stratégique, notamment dans le cadre des accompagnements proposés par le programme PACTE Industrie (étude du mix énergétique, définition d'une stratégie et d'une trajectoire d'investissements bas carbone), afin de faciliter le passage à l'investissement.
Cet accompagnement permet d'identifier les solutions de financement les plus adaptées, de consolider les arguments nécessaires à la mobilisation des financements et de réaliser une analyse des risques technico-économiques du projet.
L'ambition est de permettre l'aboutissement de 100 projets industriels grâce à ce dispositif d'ici la clôture du programme.

Aujourd'hui, **5 thèmes de coaching** sont proposés pour lever les freins au financement des projets d'efficacité énergétique et de décarbonation :

1. **Analyser et lever les risques technico économiques** sur un projet d'économies d'énergie ou de décarbonation
2. **Analyser la rentabilité financière et extra financière** d'un projet (impacts énergie & GES)
3. Rechercher le **mode de financement** le plus adapté et les **subventions** disponibles pour le montage d'un projet
4. **Accompagner les acteurs internes** sur leurs rôles et responsabilités dans le **process de financement d'un projet**
5. Structurer le **montage financier d'un projet collectif**

Ces 5 prestations de coaching sont assurées par des prestataires sélectionnés, référencés par l'ADEME, via un appel à candidatures. Chaque prestataire est formé au préalable sur le contenu technique de ces coachings.

2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis des prestations à réaliser

2.1. Périmètre des prestations

La présente consultation fait l'objet de la prestation suivante : **Adapter, animer et être en mesure d'actualiser des modules de formation sur le financement des projets de décarbonation et d'économie d'énergie dans l'industrie.**

Elle a pour objectif le recrutement d'un prestataire disposant de :

- **L'expertise technique dans le domaine du financement de projets d'investissement dans la transition écologique ou énergétique de l'industrie** et plus précisément de la décarbonation de l'industrie ;
- **L'expertise en ingénierie de formation** pour **l'**adaptation, l'animation et l'actualisation de modules de formation à destination des entreprises.

Ainsi, le prestaire recruté aura pour mission de :

- **Adapter et renforcer la pédagogie des modules de formation suivants** :

- Formation synchrone « Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie. ;
- E-learning « *Comprendre le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : risques et opportunités* ».

- **Assurer l'animation des sessions de formations** :
 - Formation synchrone « Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie ;
 - Formation synchrone « *Assurer les prestations de coaching sur le financement des projets de décarbonation* »
- **Assurer une veille et l'actualisation des contenus**.

A noter que ce parcours s'inscrit dans une offre globale de formation du programme CEE PACTE Industrie. Le prestataire veillera donc à sa parfaite intégration et cohérence dans l'offre PACTE Industrie.

2.2. Détail des prestations attendues

2.2.1. Adaptation et renforcement pédagogique de modules de formation

a) Les modules de formations à adapter

Priorité 1 : Formation synchrone (distanciel ou présentiel) « PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie ».

Priorité 2 : E-learning « Comprendre le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : risques et opportunités ».

b) Les ressources existantes

Afin de faciliter la reprise du dispositif de formation, l'ADEME mettra à disposition du titulaire à l'issue de la notification du marché les ressources suivantes :

Formation synchrone :
- Le déroulé pédagogique détaillé de la formation ;
- Le support pédagogique (PowerPoint) de la formation synchrone « PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie » ;
- Les documents pédagogiques associés (cas pratiques, outils d'analyse financière, fiches ressources, documents de référence) ;
- Toute documentation complémentaire jugée nécessaire à la bonne exécution du marché.

E-learning :
- Le déroulé pédagogique détaillé de la formation ;
- Les documents pédagogiques associés (cas pratiques, outils d'analyse financière, fiches ressources, documents de référence) ;
- L'accès auteur au module sous 360 Learning ;
- Les process utilisés dans le cadre des évaluations des compétences des stagiaires ;
- Toute documentation complémentaire jugée nécessaire à la bonne exécution du marché.

c) Les attentes spécifiques pour la formation synchrone

Le titulaire devra prendre connaissance des ressources existantes

Le titulaire sera amené à **analyser les ressources existantes** (schéma pédagogique, supports, contenus) et à proposer les évolutions nécessaires afin d'en renforcer la qualité pédagogique et l'efficacité d'apprentissage.

À ce titre, il pourra, sans s'y limiter :

- Évaluer le déroulé pédagogique actuelle et suggérer des améliorations pour en renforcer la clarté et l'efficacité. Le candidat a toute latitude s'il le souhaite de proposer son propre déroulé pédagogique ;
- Adapter le niveau de complexité des contenus pour les rendre accessibles tout en conservant leur rigueur technique, notamment par une reformulation ou une simplification ;
- Enrichir les modules avec des exemples concrets, des cas pratiques ou des retours d'expérience, en veillant à ce qu'ils soient ambitieux, réalistes et alignés sur les enjeux de la décarbonation industrielle ;
- Intégrer des modalités interactives (quiz, sondages, travaux en sous-groupes, études de cas, etc.) pour favoriser l'engagement des participants, que ce soit en présentiel ou en distanciel ;
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité visuelle des supports ;
- Prendre en compte les dernières évolutions du secteur (réglementations, technologies, bonnes pratiques) ;
- Produire les versions actualisées des supports au format PowerPoint modifiable.

d) Les attentes spécifiques pour le module e-learning

Pour les travaux d'adaptation, d'actualisation et d'évolution du module e-learning, le titulaire du présent marché travaillera en étroite collaboration avec le prestataire en charge de la conception e-learning. Il est à noter que le concepteur e-learning sera sélectionné et recruté par l'ADEME dans le cadre d'une procédure distincte.

Le titulaire du présent marché apportera son expertise métier, pédagogique et technique sur les thématiques couvertes par la formation. Il sera notamment chargé de fournir les contenus, les mises à jour, les éléments de contextualisation, les ressources pédagogiques ainsi que les recommandations nécessaires à la bonne adaptation du dispositif.

Le concepteur e-learning aura la responsabilité de la scénarisation pédagogique, de l'intégration des contenus dans l'outil auteur, de la production des éléments multimédias, de l'ergonomie du parcours de formation et de sa mise en œuvre technique sur la plateforme retenue par l'ADEME.

Les deux prestataires veilleront à assurer la cohérence pédagogique globale du dispositif et à respecter le calendrier défini par l'ADEME pour la réalisation et le déploiement du module.

e) Les livrables attendus dans le cadre de l'adaptation et du renforcement pédagogique

Tous les livrables seront remis dans un format modifiable permettant leur réutilisation et leur actualisation ultérieure par l'ADEME.

Module	Livrable	Format attendu
Formation Synchrone	Support pédagogique actualisé	PowerPoint modifiable
	Version stagiaire du support	PDF
	Déroulé pédagogique mis à jour	Word ou Excel
	Cas pratiques actualisés	Word / Excel / PPT
	Outils d'animation et supports d'interactivité	Formats modifiables
	Supports d'évaluation des acquis (consignes, quiz, grilles, études de cas)	Formats modifiables
	Guide d'animation formateur	Word ou PowerPoint
	Rapport de retour d'expérience de la session pilote	Word
	Propositions annuelles d'amélioration	Note de synthèse
E-learning en lien avec le concepteur e-learning	Storyboard / scénario pédagogique détaillé mis à jour	Word ou PowerPoint
	Module e-learning actualisé en lien avec le concepteur e-learning	Format compatible 360Learning
	Banque de médias complémentaires (visuels, schémas, infographies, vidéos) lorsque créés dans le cadre du marché	Formats sources disponibles
	Questionnaires d'évaluation et quiz intégrés au module	Formats modifiables
	Ressources téléchargeables mises à disposition des apprenants	PDF / Word / Excel
	Rapport de recette du module avant mise en production	Word
	Propositions annuelles d'amélioration du module	Note de synthèse

f) Validation et recette du module e-learning

Avant toute mise en production du module e-learning actualisé, le titulaire de la présente consultation et le concepteur e-learning réaliseront une version de recette mise à disposition de l'ADEME sur la plateforme 360Learning ou via tout autre moyen convenu entre les parties.

Cette phase de recette permettra à l'ADEME de vérifier notamment :

- La conformité du module aux objectifs pédagogiques attendus ;
- La cohérence du parcours d'apprentissage ;
- L'exactitude technique et réglementaire des contenus ;
- La qualité rédactionnelle et graphique ;
- Le bon fonctionnement des activités pédagogiques, exercices et quiz ;
- L'accessibilité et l'ergonomie générale du module ;
- La compatibilité avec l'environnement technique utilisé par l'ADEME. L'ADEME disposera d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la mise à disposition du module pour formuler ses observations et demandes de modifications.

Le titulaire intégrera les éventuelles corrections demandées par l'ADEME dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de leur transmission.
La validation définitive du module par l'ADEME conditionnera sa mise en production et sa diffusion auprès des apprenants.
Toute anomalie détectée dans les trois mois suivant la mise en production et imputable aux travaux réalisés dans le cadre du marché devra être corrigée par le titulaire sans coût supplémentaire pour l'ADEME.

g) Session pilote

La première session de la formation synchrone (distanciel ou présentiel) « *PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie* », animée dans le cadre du marché constituera une session pilote.

Cette session a pour objectifs :

- De valider les contenus pédagogiques ;
- De vérifier l'adéquation des méthodes d'animation ;
- De tester les activités pédagogiques ;
- De recueillir les premiers retours des participants ;
- De vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Des représentants de L'ADEME assisteront à cette session.

À l'issue de la session pilote, le titulaire réalisera un rapport synthétique comprenant :

- Les retours des stagiaires ;
- Les observations du ou des formateurs ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les propositions d'amélioration.

Les éventuelles adaptations demandées par l'ADEME devront être intégrées avant le déploiement des sessions suivantes.

2.2.2. Animation des sessions de formations

a) Missions générales

Le prestataire est garant de la cohérence pédagogique du module et devra être force de propositions concernant les modalités pédagogiques en fonction des différentes compétences à acquérir et des profils des stagiaires. Il est attendu des compétences pédagogiques en matière de techniques d'animation innovantes.

Le prestataire planifie les sessions avec le chargé de formation ADEME.

Les formateurs se positionnent en tant qu'accompagnateurs et facilitateurs de la montée en compétences des stagiaires tout au long du dispositif de formation.

Un Reporting sera systématiquement réalisé sur la base d'un tableau Excel complété par le formateur après chaque session. Un modèle de tableau de reporting est disponible en annexe2.

Les formations en présentiel sont organisées à Paris et en province ; la formation synchrone de 1 jour pourra être animée en modalité classe virtuelle.

b) Engagements du titulaire en matière de communication

Le titulaire s'engage à :

- Relayer la campagne de communication du programme PACTE Industrie, notamment en promouvant les sessions de formation qu'il anime ;
- Mettre en œuvre toute action de communication pertinente (réseaux sociaux, newsletters, etc.) pour favoriser le recrutement des stagiaires ;
- Utiliser les supports de communication mis à disposition par l'ADEME en respectant la charte graphique et les messages clés du programme PACTE Industrie.

Un bilan semestriel des actions menées sera intégré aux rapports d'avancement, avec des indicateurs quantitatifs (ex. : actions de communication menées, nombre de contacts générés, taux de conversion…).

c) Nombre prévisionnel de sessions

Il est précisé que ce nombre prévisionnel de sessions n'a pas de valeur contractuelle.
Le prestataire sera en mesure d'animer le nombre suivant de sessions de formation :

Formation synchrone (distanciel ou présentiel)	**2027** (Mars à décembre)	**2028**	**2029**	**2030** (Janvier à septembre)
« *PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie* »	**10**	**10**	**5**	**5**
« Assurer les prestations de coaching sur le financement des projets de décarbonation »	**1**	**1**	**0**	**0**

La répartition du nombre de sessions par année sera fonction de la mobilisation de la cible par l'ADEME et le prestataire, et de l'impact de la campagne de communication PACTE industrie.

Le nombre maximum de participants par session est fixé à 12.

d) Pilotage des formateurs

Dès la notification du marché, le titulaire propose une équipe de 2 à 3 formateurs et met en place un dispositif de tutorat pour les l'équipe de formateurs ou en cas d'évolution d'un module.
Il s'assure de l'affectation d'un ou de plusieurs formateurs selon les besoins aux sessions programmées.
Il assure un dispositif de remplacement si le formateur n'est plus disponible. Le prestataire est interlocuteur privilégié de l'ADEME et assure les formations en dernier recours.
Un référent au sein du pool formateur est obligatoirement identifié afin d'être le relais et le coordinateur pour l'ADEME et pour toutes les problématiques liées à la conception pédagogique.

e) Formation des formateurs

Le prestataire assure la formation de formateurs sur les périmètres suivants :

- Expertises techniques sur le parcours financement, évolutions, illustrations et applications pour les entreprises et les industries ;
- Compétences en ingénierie pédagogique : formation professionnelle continue, s'appuyant notamment sur des modalités pédagogiques, des postures de formateurs et des techniques d'animation efficaces ;
- Maitrise des 5 prestations de coaching et des outils associés.

Tout nouveau formateur doit coanimer au moins une session du module avec son tuteur. Le tuteur est garant des compétences techniques et pédagogiques du nouveau formateur.
L'ADEME devra être informée de tout nouveau formateur et devra valider son profil.
L'ADEME assistera régulièrement à l'animation de sessions afin d'en mesurer la qualité.

f) Obligation de neutralité des intervenants

Les formations réalisées dans le cadre du présent marché sont dispensées **pour le compte de l'ADEME et dans le cadre du programme PACTE Industrie**. Les intervenants mobilisés par le titulaire agissent en qualité de formateurs mandatés par l'ADEME pour assurer l'animation des formations concernées.

Les intervenants sont tenus à une **stricte obligation de neutralité** durant l'ensemble de leurs interventions.
À ce titre, ils s'engagent notamment à :

- Se présenter comme formateur pour le compte de l'ADEME ;

- Présenter les contenus pédagogiques de manière objective, impartiale et équilibrée ;
- Ne réaliser aucune démarche de prospection commerciale auprès des participants ;
- Ne pas utiliser les sessions de formation pour valoriser leurs activités de conseil, d'accompagnement ou de prestation de service ;
- Veiller à distinguer clairement les informations relevant du contenu pédagogique des éventuels retours d'expérience ou illustrations issus de leur propre activité professionnelle.

Tout manquement à cette obligation de neutralité pourra faire l'objet d'une demande de remplacement de l'intervenant concerné par l'ADEME, sans préjudice des autres dispositions contractuelles applicables au marché.

g) Organisation administrative et logistique des sessions de formation

L'ADEME s'occupera de :

- L'organisation matérielle de la journée (réservation de salle, des repas, de matériel…)
- La gestion des inscriptions
- L'envoi des convocations, conventions et certificats de réalisation aux participants
- L'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

L'ensemble de ces tâches est réalisé par le prestataire Webcompetence qui gère la plateforme Optiformation (inscription, programmation et gestion des formations ADEME, réservation des salles et des repas, envoi de questionnaires de satisfaction et d'évaluation). WebCompetence formera le prestataire sur son rôle au sein de la plateforme Optiformation.

Le prestataire formateur en charge de l'animation des sessions devra :

- En phase de programmation :
 - Transmettre au chargé de formation PACTE Industrie ses besoins logistiques : disposition de la salle, matériel…
 - Transmettre au chargé de formation PACTE Industrie ses disponibilités sous un délai de 10 jours ouvrés maximum
 - Transmettre à Webcompétence les liens de connexion aux classes virtuelles
 - Vérifier, pour chaque session, que les informations publiées sur ADEME Formations (dates et horaires) sont correctes. Le référent formateur est informé par courriel de la mise en ligne d'une session.

- En amont de la session de formation, via la plateforme Optiformation :
 - Consulter les positionnements des stagiaires et leurs éventuels besoins ou situations de handicap et prévoir, le cas échéant, une solution d'adaptation
 - Consulter la liste des inscrits
 - Consulter les documents logistiques
 - Télécharger et imprimer le certificat QUALIOPI de l'ADEME, et le mettre à disposition des stagiaires à chaque session de formation

- Après la session de formation :
 - Evaluer les compétences des stagiaires à la fin de chaque session, via un process automatisé
 - Répondre au questionnaire de satisfaction de l'ADEME pour les formateurs
 - Compléter le tableau de reporting de la session

La plateforme Optiformation permettra également au prestataire formateur de :

- Consulter les synthèses des réponses des stagiaires aux questionnaires de satisfaction
- Consulter des rapports de suivi des sessions et de diffusion du module.

Le prestataire s'assurera que les documents supports de formation sont à jour sur Optiformation.
Tout nouveau formateur devra obligatoirement se rendre disponible pour un temps d'échanges d'environ 30 minutes avec Webcompétence, afin de bénéficier d'une présentation de la plateforme et de repréciser les rôles de chacun.

A noter que tout dysfonctionnement relevé au cours d'une session (logistique, inscription, absence…) doit être communiqué le plus rapidement possible à Webcompétence.

Emargement électronique :
Depuis septembre 2024, l'émargement est organisé de manière électronique sur la plateforme Optiformation. Les émargements sont à réaliser au début de chaque séance de formation. Chaque séance correspond à une demi-journée de formation.
En cours de formation, le formateur déclenchera les émargements depuis son espace personnel. Deux solutions sont possibles :

- L'émargement à distance (pour les sessions en présentiel et en distanciel) : le formateur déclenchera l'envoi d'un mail à chaque participant qui recevra un lien pour signer électroniquement
- L'émargement en salle (pour les sessions en présentiel) : le participant signera manuellement sur l'ordinateur du formateur

Pour les signatures sur l'ordinateur du formateur, merci de prévoir une souris d'ordinateur ou un stylet afin de respecter des mesures d'hygiène.

Exceptions :
Certaines formations, après validation de l'ADEME et pour des raisons techniques (par exemple, comprenant une visite de site sans accès à une salle de formation), pourront continuer à utiliser l'émargement papier. Dans ce cas, le formateur :

- Téléchargera et imprimera la feuille d'émargement en amont de la session depuis son espace personnel.
- Transmettra au plus tard le lendemain la feuille d'émargement signée à Webcompétence. La feuille d'émargement utilisée doit obligatoirement correspondre au modèle déposé dans l'espace personnel du formateur (avec le logo ADEME).

Inscription aux formations :
Toute inscription à une session de formation doit être faite sur la plateforme ADEME Formation et validée par l'ADEME. Le formateur devra refuser les participants qui se présenteraient à la formation sans avoir été inscrits en amont. Il devra en informer Webcompétence très rapidement.
A noter que toute personne de la structure du formateur et participant à la formation doit être validée par l'ADEME en amont et inscrite en tant qu'observateur sur Optiformation.
Les formations e-learning
Les formations e-learning de l'ADEME sont hébergées sur la plateforme 360 Learning, directement accessible depuis l'espace personnel des stagiaires sur Optiformation.
L'ADEME se chargera de transmettre les liens des formations en ligne aux stagiaires, et apportera une assistance utilisateurs.
Sur son espace e-learning, le formateur pourra assurer un suivi de la progression des stagiaires, alimenter le forum de la session, relancer des stagiaires.

2.2.3. Veille technique, réglementaire et financière

Compte tenu de l'évolution régulière des cadres réglementaires, des dispositifs d'aides publiques, des mécanismes de financement et des obligations applicables aux entreprises industrielles, le titulaire assurera une veille permanente sur les thématiques couvertes par la formation.

Cette veille portera notamment sur :

- Les aides ADEME ;
- Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- Les dispositifs de financement nationaux et européens ;
- Les mécanismes de finance durable ;
- Les réglementations susceptibles d'impacter les projets de décarbonation ;
- Les dispositifs France 2030 ;
- Les exigences liées à la CSRD, à la taxonomie européenne et à l'évolution du cadre réglementaire européen.

Le titulaire proposera à l'ADEME toute évolution jugée nécessaire afin de maintenir le contenu de formation à jour pendant toute la durée du marché.

3. Organisation et pilotage de la prestation

La mise en œuvre du présent marché repose sur une organisation permettant d'assurer :

- La qualité pédagogique des formations ;
- Le respect du calendrier prévisionnel ;
- La coordination entre l'ADEME et le titulaire ;
- Le suivi des sessions et des livrables ;
- L'amélioration continue du dispositif de formation.

3.1. Gouvernance du projet et acteurs

Pilote de marché ADEME : Mehdi Keromen**,** chargé de formation PACTE Industrie
Référents techniques ADEME : Angélina Sauvage : cheffe de projet financement de PACTE Industrie/ Edouard Fourdrin : coordinateur du programme PACTE Industrie

- Suivi global des prestations ;
- Validation des livrables pédagogiques ;
- Suivi qualitatif des sessions ;
- Arbitrages opérationnels ;
- Coordination avec les autres acteurs du programme PACTE Industrie.

Référente administrative marché : Delphine Pinier-Cottet

- Suivi administratif et contractuel du marché public ;
- Respect des engagements contractuels (délais, livrables, conformité).

Le titulaire désignera un interlocuteur unique chargé :

- De coordonner les prestations ;
- D'assurer le suivi des formateurs mobilisés ;
- De garantir la cohérence pédagogique des contenus ;
- D'assurer le reporting auprès de l'ADEME ;
- D'alerter l'ADEME en cas de difficulté impactant le bon déroulement des prestations.
- D'assurer la continuité des prestations en cas d'indisponibilité d'un intervenant.

3.2. Instances de pilotage

3.2.1. Réunion de lancement

Une réunion de lancement sera organisée dans le mois suivant la notification du marché.
Cette réunion permettra notamment de :

- Présenter les équipes mobilisées ;
- Préciser les modalités de fonctionnement ;
- Partager le calendrier prévisionnel ;
- Valider les premières échéances ;
- Préciser les modalités de validation des livrables.

3.2.2. Réunions de suivi/bilan

Des réunions de suivi/bilan seront organisées à une fréquence adaptée aux besoins du marché.

a) En phase d'adaptation des modules de formation

Ces réunions de suivi permettront notamment de :

- Suivre l'avancement des travaux d'actualisation pédagogique ;
- Identifier les éventuelles difficultés ;
- Valider les échéances et les livrables.

b) En phase d'animation des sessions

Ces réunions de bilan semestrielles permettront notamment de :

- Rendre compte quantitativement et qualitativement des sessions réalisées,
- Préparer les sessions à venir ;
- Analyser qualitativement les retours et évaluations des stagiaires ;
- Suivre les indicateurs qualité ;
- Identifier les éventuelles difficultés ;
- Rendre compte des actions de formation menées par le titulaire ;
- Valider les propositions d'évolutions et d'actualisation des supports à la suite des travaux de veille.

Le titulaire transmettra un compte rendu synthétique après chaque réunion.

3.3. Suivi qualité et amélioration continue

Le titulaire mettra en œuvre une démarche d'amélioration continue portant notamment sur :

- La qualité pédagogique des contenus ;
- La qualité des animations ;
- L'adéquation des cas pratiques aux enjeux industriels ;
- L'engagement des participants ;
- La satisfaction des stagiaires ;
- L'évolution des besoins des publics cibles.

Un Reporting sera systématiquement réalisé sur la base d'un tableau Excel par le formateur après chaque session. Un modèle de tableau de reporting est disponible en annexe2.

L'ADEME se réserve la possibilité d'assister à certaines sessions afin d'évaluer la qualité des prestations.

3.4. Calendrier prévisionnel

Cette section a pour finalité de définir les jalons clés prévisionnels du marché et les échéances associées.

Jalons	Date prévisionnelle	Livrables attendus
Publication de l'appel d'offres	Octobre 2026	Dossier de consultation
Remise des offres	Novembre 2026	Offres techniques et financières des candidats
Notification du marché	Janvier 2027	Contrat signé
Réunion de lancement	Janvier 2027	Planning détaillé et organisation projet
Validation ADEME des supports	Février 2027	
Animation d'une session pilote	Mars 2027	Supports de formation

4. Obligations QUALIOPI des formations ADEME

❖ **Conception de la formation :**

Le prestataire livrera :

- Une **fiche descriptive de la formation** précisant :
 - Le public cible
 - A minima 3 objectifs pédagogiques précis et évaluables
 - Les pré-requis
 - La durée de la formation
 - Le programme détaillé
 - Les modalités pédagogiques
 - Les modalités d'évaluation des stagiaires

- Un **schéma pédagogique** détaillé, par modalité de dispense. Le document doit clairement faire apparaître :
 - Pour chaque séquence, les objectifs pédagogiques mentionnés sur la fiche formation ainsi que les sous-objectifs
 - Les séquences permettant d'évaluer individuellement les compétences de chaque stagiaire

Le formateur devra proposer un **processus d'évaluation individuel des stagiaires**, sur les objectifs pédagogiques définis pour la formation. Il fournira à l'ADEME les supports d'évaluation (consignes et énoncés des exercices, modèles de quiz…). *Voir Annexe : Processus d'évaluation des stagiaires sur ADEME Formation*

- **Les supports pédagogiques**. Ces derniers, après validation de l'ADEME, seront mis à disposition des stagiaires à l'issue de la formation dans leur espace personnel ADEME Formation. Le formateur s'engage à transmettre à l'ADEME les supports mis à jour.

❖ **Programmation de la session :**

En amont de la session, le formateur devra prendre connaissance du positionnement amont des stagiaires et adapter si besoin le déroulé de la formation. Il devra prendre en compte, le cas échéant, les situations de handicap déclarées par les stagiaires.
Le formateur devra formaliser par écrit comment il a adapté la session de formation.

Dans le cadre d'une formation intra : Le formateur devra, en amont de la formation, prendre contact avec l'organisme bénéficiaire afin de recueillir ses attentes. Le formateur transmettra un compte-rendu des échanges à l'ADEME et justifiera sa prise en compte.

Adaptation à une situation de handicap

La formation pouvant accueillir des stagiaires en situations de handicap, le prestataire devra prendre en compte les besoins des apprenants. Le cas échéant, l'ADEME peut demander à ce dernier en concertation avec le stagiaire, la référente handicap de l'ADEME, l'élaboration d'un plan d'adaptation de la formation ou d'orientation « si les conditions de la formation ne permettent pas l'accueil du stagiaire ». Ce plan sera effectué dans la limite des compétences de chacun, des moyens techniques et matériels existants. Exemples non exhaustifs et non systématiques :

- Un accueil à temps partiel ou discontinu
- Une durée adaptée de formation
- Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques
- L'aménagement des règles générales de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.
- DISTANCE – COURS accessibles depuis le domicile.
- Possibilité de louer une salle adaptée et du matériel spécifique, pour répondre à des besoins d'accessibilité ou de repérage dans l'espace
- Rythme de formation adapté
- Suivi individuel renforcé
- Synthèse vocale, sous-titres

❖ **Pendant la session de formation :**

Le formateur devra alerter l'ADEME si un stagiaire abandonne en cours de formation et fera une proposition de suivi.

❖ **Après la session de formation :**

Le formateur évaluera individuellement les stagiaires, sur la plateforme ADEME Formation (voir processus ci-après).
Le formateur répondra au questionnaire de satisfaction de l'ADEME après chaque session.

❖ **Bilan et amélioration continue :**

Le prestataire réalisera un bilan annuel de formation en prenant en compte les évaluations des stagiaires. Il proposera des pistes d'amélioration.

❖ **Evaluation des compétences acquises**

La modalité de validation des acquis du module doit être formalisée, aussi il est attendu du prestataire qu'il **se conforme à la procédure mise en place sur OPTIFORMATION concernant l'évaluation de la montée en compétence des apprenants** à l'issue de la formation. Les évaluations formatives doivent également être tracées et suivies tout au long de la formation, afin de s'assurer de la bonne acquisition de compétences.
Le processus d'évaluation des compétences sur Optiformation est le suivant :
Etape 1 : En amont de la formation, chaque participant reçoit par mail un questionnaire de positionnement à réaliser. Il lui est demandé de se positionner, sur chaque compétence visée, sur un niveau de 1 à 4 : Notions, Application, Maîtrise, Expertise.
Il répond à 2 questions supplémentaires : Quelles sont vos attentes en termes d'enjeux, de contenus et d'apports ? Souhaitez-vous nous faire part d'une situation de handicap ou d'un besoin spécifique ?
Etape 2 : En amont de la formation, le formateur prend connaissance des positionnements des stagiaires et de leurs éventuels besoins ou situations de handicap, via un rapport disponible sur la plateforme Optiformation. Le formateur adapte le déroulé pédagogique si besoin.
Etape 3 : Tout au long de la formation, le formateur évalue la progression de l'apprenant selon les modalités définies dans le processus d'évaluation de la formation.

Etape 4 : Une fois la formation terminée, le formateur reçoit par mail un questionnaire pour évaluer individuellement les stagiaires, sur un niveau de 1 à 4, sur chaque compétence visée. Le formateur rédige un commentaire permettant d'appuyer son évaluation et dépose les preuves si nécessaire (résultats aux quiz, par exemple).
Via ce questionnaire, le formateur justifie également comment il a adapté la formation aux objectifs et compétences du groupe.
Le stagiaire recevra par mail l'évaluation du formateur.
Etape 4bis : Une fois la formation terminée, le stagiaire reçoit de nouveau le questionnaire de positionnement. Il est invité à se positionner, à chaud, sur chaque compétence visée.
Etape 5 : Des rapports de synthèse sont disponibles sur Optiformation. Ils permettent de visualiser, pour chaque session, le taux de progression des stagiaires et le taux d'atteinte des objectifs visés.

5. Compétences et références attendues

Les compétences et références attendues décrivent le niveau d'expertise minimal requis pour répondre au présent marché. Cette section permet aux candidats de vérifier leur capacité à mobiliser les ressources humaines, techniques et méthodologiques nécessaires à la bonne exécution des prestations.

5.1. Compétences métiers

Les compétences métiers attendues traduisent la nécessité de mobiliser simultanément des expertises dans les domaines du financement des projets industriels, de l'accompagnement des transitions énergétiques et de la formation professionnelle pour adultes.

Les candidats devront justifier de compétences avérées dans les domaines suivants :

Domaine d'expertise	Exigences attendues
Financement de projets industriels	• Maîtrise des mécanismes de financement des projets d'efficacité énergétique et de décarbonation. • Connaissance des principaux modes de financement mobilisables : fonds propres, dette, crédit-bail, location d'actifs, tiers-financement, contrats de performance énergétique, sociétés de projet, financements structurés. • Compréhension des critères d'analyse utilisés par les décideurs financiers et les établissements bancaires pour instruire un projet d'investissement. • Capacité à analyser la rentabilité, les risques et les conditions de financement de projets industriels.
Aides publiques et dispositifs d'accompagnement	• Bonne connaissance des dispositifs de soutien à la transition écologique et énergétique des entreprises industrielles. • Maîtrise du programme CEE PACTE Industrie • Maîtrise des mécanismes d'aides publiques nationales et européennes : ADEME, CEE, France 2030, Fonds Chaleur, FEDER et dispositifs équivalents. • Capacité à accompagner l'identification des aides mobilisables et leur articulation avec les solutions de financement privées.
Décarbonation et transition énergétique	• Compréhension des enjeux de décarbonation industrielle, d'efficacité énergétique et de transition énergétique • Connaissance des principaux leviers techniques de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie. • Capacité à mettre en perspective les enjeux réglementaires, économiques et stratégiques liés à la transition industrielle.

Ingénierie pédagogique et formation professionnelle	• Expérience significative en conception et animation de dispositifs de formation pour adultes. • Maîtrise des méthodes pédagogiques favorisant l'engagement, l'interactivité et l'ancrage des apprentissages. • Capacité à transformer des contenus techniques complexes en séquences pédagogiques accessibles à des publics variés. • Connaissance des principes de multimodalité pédagogique et d'évaluation des compétences.
Qualité	• Connaissance des exigences du référentiel Qualiopi et des obligations associées en matière de traçabilité, d'évaluation et d'amélioration continue. • Maîtrise des processus de suivi de l'assiduité, de l'évaluation des acquis et de la prise en compte des situations de handicap. • Capacité à produire les livrables nécessaires au respect des exigences qualité de l'ADEME.
Gestion de projet et coordination	• Expérience de pilotage de dispositifs de formation nationaux mobilisant plusieurs formateurs ou experts. • Capacité à coordonner une équipe pédagogique, assurer la continuité des prestations et garantir l'homogénéité des contenus et des pratiques d'animation. • Maîtrise du reporting, du suivi des indicateurs et des démarches d'amélioration continue.

5.2. Références exigées

Les références demandées ont pour objectif de vérifier la capacité du candidat à mener des projets similaires, en termes de complexité, de volumétrie et de contraintes techniques.

Les candidats produiront dans leur offre :

- Au moins deux références démontrant une expertise dans le financement de projets industriels ;
- Des exemples d'actions de formation destinées à des décideurs financiers, directions d'entreprise, directions industrielles ou responsables de projets ;
- Une présentation des méthodes pédagogiques employées ;

L'ADEME se réserve la possibilité de demander tout élément complémentaire permettant d'évaluer l'expérience et les compétences des intervenants proposés.

6. Annexes

Il appartient aux candidats de prendre pleinement connaissance de l'ensemble des annexes afin d'assurer une bonne compréhension des attentes de l'ADEME et de garantir la cohérence de leur proposition technique, méthodologique et organisationnelle.

Les annexes sont réputées faire partie intégrante du CCTP et doivent être considérées comme des sources d'information essentielles pour l'élaboration d'une réponse adaptée et exhaustive.

Annexe 1	PACTE Industrie en bref
Annexe 2	PACTE Industrie Plaquette de présentation
Annexe 3	Tableau de reporting post session de formation
Annexe 4-5-6	Déroulés pédagogiques des formations à adapter